

Communiqué aux médias

Jugement important en faveur des organisateurs de projections publiques sur grand écran et de leurs hôtes :

Un seul paiement pour la retransmission publique d'un match de football sur grand écran

GastroSuisse se félicite du jugement du Tribunal administratif fédéral publié aujourd'hui concernant le tarif d'usage applicable aux projections publiques. Les organisateurs de ce type d'évènements ne requièrent pour les diffusions publiques sur grand écran que l'autorisation de la Suisa et non pas de licence supplémentaire.

Le jugement du Tribunal administratif fédéral, rendu le 21 février 2011 tire les choses au clair. L'Union des associations européennes de football UEFA n'a pas de droit de diffusion spécial pour la retransmission publique de ses matchs de football. Ainsi, les projections publiques sont soumises à ce que l'on appelle la gestion collective. En d'autres termes, un organisateur de projections publiques ne requiert pas de licence supplémentaire de la part de tiers et n'a pas besoin de payer de frais supplémentaires. Une autorisation de la Suisa, la coopérative des auteurs et éditeurs de musique est suffisante.

Christian Belser, le responsable-adjoint du service juridique de GastroSuisse se montre satisfait : « Le jugement répond aux souhaits de notre branche et de ses hôtes. C'est au bénéfice de la population en général quand les championnats de football peuvent être retransmis en public à des conditions raisonnables. » Le jugement rendu par le Tribunal vient confirmer la recommandation de GastroSuisse toujours adressée à ses membres, à savoir de se limiter à une autorisation de la Suisa.

A l'occasion de l'EURO 08, l'UEFA et la SSR, la Société suisse de radiodiffusion et télévision avaient déposé une plainte contre une décision de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. Le jugement du Tribunal administratif fédéral qui vient d'être rendu a permis de tirer au clair une question fondamentale, controversée depuis longtemps.

GastroSuisse est la Fédération de l'Hôtellerie et la Restauration en Suisse. Environ 21 000 membres (4000 établissements d'hébergement), organisés en 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, appartiennent à la plus grande Fédération patronale de l'Hôtellerie-Restauration.

Zurich, 25 février 2011

En cas de questions :

GastroSuisse, Marketing et Communication, Brigitte Meier-Schmid,
Téléphone 044 377 53 53, maco@gastrosuisse.ch